

## Subventions de la Commission des Arts de Wallonie pour l'année 2020

### Appel à candidatures

Le 22 novembre 2019

#### Article 1. Introduction

La Commission des Arts de Wallonie (CAW) lance un appel à candidature en vue de l'octroi de subventions destinées à soutenir des projets dans le domaine de l'art public ou de l'intégration artistique. Les projets admissibles devront être réalisés en 2020.

Annexe : Présentation de la Commission des arts de Wallonie

#### Article 2. Les subventions

Deux subventions de 7500 € seront octroyées en 2020. Ces subventions ne sont pas récurrentes. Les dépenses admissibles sont de toute nature, à l'exclusion des dépenses liées aux prestations du personnel.

#### Article 3. Conditions de participation – Dossier de candidature

##### **Projets éligibles :**

Cet appel s'adresse aux associations actives en Wallonie dans le domaine de la création contemporaine. L'ensemble des disciplines artistiques relevant des arts plastiques est concerné.

Les projets finançables dans le cadre de cet appel sont très variés mais doivent nécessairement participer de la démarche de l'intégration artistique à l'espace public et susciter une appropriation locale.

##### **Obligations des candidats :**

Pour répondre à cet appel à projet, les centres culturels candidats devront impérativement répondre aux obligations suivantes :

1. Soumettre leur candidature au moyen du formulaire de la Caw dûment complété ; la participation à l'appel à candidatures n'est enregistrée que sur réception du formulaire.
2. Compléter obligatoirement chacun des champs du formulaire. Les dossiers incomplets à la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte.
3. Fournir un budget du projet ventilé.
4. S'engager, si le projet est retenu, à le mettre en œuvre complètement et à faire parvenir un rapport final sur sa réalisation au secrétariat permanent de la CAW au plus tard trois mois après l'issue de la manifestation.

##### **Contacts :**

Le formulaire de candidature est disponible sur demande au secrétariat permanent de la Commission des Arts (commissiondesarts@wallonie.be – 081/32.15.01)

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Madame Dominique Navet, Secrétaire permanente de la CAW (dominique.navet@spw.wallonie.be – tél. 081/32.13.95).

## Article 4. Dépôt des candidatures

Clôture de l'appel à candidatures : le **31 janvier 2020**.

Les candidatures s'effectuent uniquement au moyen du formulaire fourni par la Caw complété et enregistré au format PDF (de même que les annexes).

Les visuels seront fournis au format JPG.

Les dossiers sont transmis par voie électronique à l'adresse : [commissiondesarts@wallonie.be](mailto:commissiondesarts@wallonie.be)

Les dossiers incomplets à la date de clôture ne seront pas pris en compte.

Un accusé de réception sera envoyé par mail à chaque candidat. Cet accusé de réception fait office de dépôt effectif de votre candidature ; veuillez dès lors vérifier sa bonne réception dans les jours qui suivent l'envoi de votre candidature

## Article 5. Déroulement de la procédure d'octroi de la subvention

- 31/01/2020 : clôture de l'appel à candidatures ;
- 15/03/2020 : information des candidats de la décision du Ministre-Président ;
- Les bénéficiaires recevront ensuite un arrêté ministériel de subvention, accompagné d'un formulaire de déclaration de créance ;
- A l'issue de la manifestation, dans les délais précisés par l'arrêté ministériel de subvention, les déclarations de créance seront retournées à la CAW, accompagnées de leurs pièces justificatives à concurrence du montant octroyé, en vue du versement de la subvention.

## **La commission des Arts de Wallonie**

### **L'art à la rencontre du public**

De tout temps, l'art a investi les espaces publics. Les œuvres participent à la mémoire collective et sont devenues autant de repères, autant de signaux qui émaillent notre quotidien.

Les œuvres qui sont intégrées dans nos espaces publics aujourd'hui présentent de multiples possibilités de lecture ; elles étonnent, interpellent, émeuvent, choquent parfois, mais ne laissent jamais indifférent. En cela, elles participent à l'animation de l'espace collectif, à son appropriation par le citoyen. A travers ces réalisations, l'art actuel est en prise directe avec le monde.

#### **La commission des Arts de Wallonie (CAW)**

La CAW intervient à la demande des pouvoirs locaux et des divers acteurs régionaux, lorsqu'il y a volonté d'intégrer une œuvre d'art dans le cadre de travaux d'infrastructures financés ou subsidiés par la Région.

Sa composition représentative de toutes les parties associées au projet : administration régionale, maîtres d'ouvrages, opérateurs locaux, secteur artistique, en fait une véritable chambre d'experts dans la pratique de l'intégration artistique à l'espace public.

#### **La CAW à votre service :**

En dehors des soutiens financiers qu'elle apporte à des initiatives locales œuvrant au développement de l'art contemporain en Wallonie, dans le domaine de l'art public ou de l'intégration artistique, la Commission peut aussi :

- Proposer et encadrer un projet artistique au terme d'une étude sur le programme des travaux, sur le lieu, sa fonction, son contexte, tout en tenant compte des besoins des futurs utilisateurs et en les associant à l'étude.
- Remettre des avis motivés sur l'opportunité ou la qualité de projets d'intégration artistiques ou d'insertion d'œuvres d'art.
- Porter assistance à des projets portés par des tiers, notamment sous forme de subventions, ou sous forme d'aides-conseils

#### ***Un exemple ? A la ville du Roeulx, bientôt un nouveau mémorial pour le soldat George Price***

La Ville du Roeulx s'est associée à la commission des Arts dans le cadre de la création d'un mémorial au soldat canadien George Price, qui fut le dernier combattant du Commonwealth tué lors de la première guerre mondiale, le 11 novembre 1918.

La Ville du Roeulx et la CAW ont choisi de confier à un artiste la conception de cette aire mémoriale, afin que sa vision offre une dimension supplémentaire à la portée symbolique du destin tragique du jeune soldat.

Plus qu'un monument, le site aura vocation de lieu de mémoire et de recueillement, de lieu de rassemblement et de partage autour de valeurs universelles telles que La Paix ou la solidarité internationale ; il sera aussi le lieu d'ancrage de la fraternité belgo-canadienne, car il est destiné à devenir une étape marquante sur la « Route du souvenir canadien ».

#### ***Un exemple ? A la ville de La Louvière : l'art, partie intégrante du renouveau urbain***

La Ville de La Louvière a fait appel à la collaboration de la CAW dans le cadre de son opération de rénovation urbaine.

Quatre œuvres interpellantes, attachantes, ouvrant sans cesse de nouvelles possibilités de lecture, ont été choisies en partenariat avec les autorités locales.

Les réalisations d'Émile Desmedt, Michel François, Anne Jones et Lucile Soufflet marquent désormais de leur personnalité les artères rénovées.

Contact : Secrétariat permanent de la commission des Arts de Wallonie  
081/32.15.01 – [commissiondesarts@wallonie.be](mailto:commissiondesarts@wallonie.be)